



Troisième Conférence ministérielle mondiale de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens (RAM) à Mascate (Oman)

24-25 novembre 2022

Ouvrir la voie à des engagements politiques audacieux et spécifiques dans la perspective de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la RAM qui doit se tenir en 2024

MANIFESTE MINISTÉRIEL DE MASCATE SUR LA RAM

Pays signataires : Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Brunei, Chypre, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Malte, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Oman, Ouganda, Palestine, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Somalie, Soudan, Suède, Suisse, Surinam, Thaïlande, Tunisie, Yémen, Zimbabwe

Nous, participants à la **troisième Conférence ministérielle mondiale de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens (RAM)**, réunis à Mascate (Sultanat d'Oman), les 24 et 25 novembre 2022, dans la perspective d'ouvrir la voie à des engagements politiques audacieux et spécifiques lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la RAM qui doit se tenir en 2024

RECONNAISSANT que la RAM est actuellement un défi mondial qui menace les avancées récentes en matière de santé et de bien-être humain et animal, l'environnement, la sécurité et la sûreté alimentaires et nutritionnelles, la croissance économique et le développement, et qui est à l'origine d'au moins 1,3 million de décès humains par an ;

RECONNAISSANT qu'il importe d'accélérer les engagements politiques à l'échelle nationale, régionale et mondiale envers le déploiement d'une riposte reposant sur l'approche « Une seule santé » pour lutter contre la propagation de la RAM et prévenir ses effets sur la santé humaine, animale et environnementale, sur la croissance économique et le développement ainsi que sur la sûreté et la sécurité alimentaires et nutritionnelles ;

RECONNAISSANT que des progrès ont été réalisés à l'échelle mondiale depuis l'adoption en 2015 par l'Assemblée mondiale de la Santé du Plan d'action mondial pour combattre la RAM et l'engagement des États Membres sous la forme d'une déclaration politique de 2016 issue de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la RAM, qui exhorte l'Alliance quadripartite (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la Santé animale (OMSA)) à renforcer leur appui au moyen d'une approche « Une seule santé » ;



RECONNAISSANT que l'environnement joue un rôle considérable dans le développement, la propagation et la transmission de la RAM, accueillant favorablement et soutenant les efforts du PNUE pour renforcer les aspects environnementaux de la riposte à la RAM dans le cadre de l'approche « Une seule santé » et reconnaissant les mesures prises par le PNUE pour lutter contre les sources de pollution environnementale qui contribuent à la RAM, à savoir l'assainissement inadapté, les systèmes d'égouts, les effluents – notamment les effluents des sites de production de médicaments ainsi que d'établissements de santé et d'établissements vétérinaires –, l'élevage et la production agricole, et d'autres facteurs comme la crise climatique ;

RECONNAISSANT l'importance fondamentale d'une riposte à la RAM urgente, durable et bien gouvernée déployée dans le cadre de l'approche « Une seule santé » à l'échelon national, régional et mondial afin d'obtenir la participation de toutes les parties prenantes, tout en renforçant les ripostes spécifiques à différents secteurs pour faire progresser les politiques et lignes directrices en matière de mise en œuvre et d'impact ;

RAPPELANT les deux précédentes Conférences ministérielles de haut niveau qui se sont tenues aux Pays-Bas en 2014 et 2019 pour accélérer et encourager l'engagement politique et la prise de mesures en matière de riposte mondiale à la RAM, y compris l'élaboration d'un Plan d'action mondial en 2015, la déclaration politique des Nations Unies en 2016 et le lancement en 2019 d'un fonds fiduciaire coopératif pour lutter contre la RAM ;

RAPPELANT qu'en 2019 le Secrétaire général des Nations Unies a exhorté les États Membres à fournir le soutien et les investissements urgents nécessaires au renforcement des ripostes à la RAM à l'échelle nationale, régionale et mondiale ;

RAPPELANT l'appel à l'action contre la résistance aux antimicrobiens lancé lors de la session de clôture du dialogue interactif de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens en 2021, ainsi que la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies d'organiser une réunion de haut niveau sur la RAM en 2024 ;

RECONNAISSANT les rôles essentiels du Groupe de direction mondial sur la RAM, du Secrétariat commun de l'Alliance quadripartite, qui réunit la FAO, le PNUE, l'OMS et l'OMSA, ainsi que du fonds fiduciaire coopératif afin de coordonner une riposte mondiale et plurisectorielle à la RAM, de favoriser une gouvernance et un leadership solide et d'appuyer les efforts des pays en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour lutter contre la RAM ;

RAPPELANT la réussite des travaux du Groupe intergouvernemental spécial du Codex Alimentarius sur la RAM destinés à réviser le Code de pratique pour réduire et endiguer la RAM d'origine alimentaire et concevoir de nouvelles lignes directrices en matière de surveillance intégrée de la RAM d'origine alimentaire applicables par les pays en vue de gérer de manière cohérente la RAM à toutes les étapes de la chaîne alimentaire ;

OBSERVANT que l'établissement de deux indicateurs des objectifs de développement durable portant sur la RAM constitue un jalon essentiel vers la reconnaissance du rôle de la surveillance de la RAM pour le secteur de la santé humaine, dans le cadre des objectifs de développement durable, à l'échelle nationale et mondiale ;



CONSTANT que les ressources disponibles ne sont pas adaptées pour mettre en œuvre de manière durable des plans d'action en matière de lutte contre la RAM et pour soutenir la recherche-développement de nouveaux produits, tels que des antimicrobiens (en particulier des antibiotiques), des vaccins, des diagnostics, des outils de gestion des déchets et des alternatives aux antimicrobiens, et constatant le besoin urgent de combler cette lacune, y compris par l'élaboration à l'échelle nationale d'argumentaires d'investissement dans la lutte contre la RAM ;

TENANT COMPTE des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la riposte à la RAM, tout en observant que la pandémie a mis en évidence les liens fondamentaux entre les écosystèmes humain, animal et environnemental, ainsi que notre responsabilité partagée en ce qui concerne la prévention, la préparation et la riposte aux menaces émergentes et réémergentes en matière de RAM au moyen d'investissements et d'interventions durables pour renforcer les systèmes de santé humaine et animale ;

RÉAFFIRMANT notre engagement à l'égard d'interventions urgentes dans le cadre de l'approche « Une seule santé » pour faire face aux menaces grandissantes liées à la RAM et notre engagement à faire en sorte que la dynamique politique se traduise en mesures concrètes et coordonnées à l'échelle nationale, régionale et mondiale, y compris au moyen de stratégies intégrées portant sur la préparation et la riposte aux situations d'urgence, le relèvement, le renforcement des systèmes de santé humaine et animale et la réalisation effective des objectifs de développement durable ;

SE FÉLICITANT de l'établissement par l'Alliance quadripartite de la plateforme de partenariats multipartites sur la RAM et constatant la nécessité de renforcer la coordination intersectorielle et interdisciplinaire entre les différentes parties prenantes à l'interface humaine, animale, végétale et environnementale à tous les niveaux (local, national, régional et mondiale) pour préserver les antimicrobiens et les médicaments vitaux pour les êtres humains, les animaux et les végétaux, ainsi que le besoin d'une vision mondiale partagée et d'une riposte complète à la RAM dans le cadre d'une approche « Une seule santé » ;

NOUS NOUS ENGAGEONS PAR LA PRÉSENTE à : ^{1*}

Examiner, actualiser et réviser nos plans d'action nationaux en matière de RAM avec toutes les parties prenantes concernées à des fins de mise en œuvre avec des ressources financières, des jalons et des cibles nationales, ainsi que les indicateurs des objectifs de développement durable portant sur la RAM dans le secteur de la santé humaine, et en tenant compte de l'approche « Une seule santé » ;

Améliorer les systèmes nationaux, régionaux et mondiaux de surveillance en renforçant la gestion des données, en incluant le secteur privé, en déployant des pratiques axées sur les données et en transmettant des données au Système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (GLASS) de l'OMS, au Système de surveillance de l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux (ANIMUSE) de l'OMSA et dans le cadre de l'enquête tripartite d'autoévaluation nationale sur la résistance aux antimicrobiens (TrACCS) ;

Réduire le volume total d'antimicrobiens utilisés par le système agroalimentaire d'au moins 30-50 % par rapport au niveau actuel d'ici à 2030 ;

^{1*} Voir les annexes pour des informations détaillées sur les cibles envisagées.



Renoncer à l'utilisation d'antimicrobiens importants pour la santé humaine chez les animaux à des fins non vétérinaires ou dans la production agricole ainsi que dans les systèmes agroalimentaires à des fins non phytosanitaires ;

Veiller à ce que les antibiotiques dont l'accessibilité est essentielle représentent au moins 60 % de la consommation globale d'antibiotiques par les êtres humains d'ici à 2030.

NOUS EXHORTONS ÉGALEMENT :

Les organisations de l'Alliance quadripartite luttant contre la RAM et leur Secrétariat commun à fournir l'appui technique nécessaire à chaque secteur, ainsi que des orientations politiques normatives pour la mise en œuvre de ces cibles et mesures, y compris en s'attachant à établir des dispositions adaptées pour leurs organes directeurs ;

Les parties prenantes des secteurs de la santé humaine et animale, ainsi que du système agroalimentaire et de l'environnement, à coordonner le déploiement des plans d'action nationaux sur la RAM dans le cadre de l'approche « Une seule santé » à l'échelon national grâce à la participation des organisations de la société civile, du secteur privé et de partenariats public-privé dans tous les domaines qui relèvent de l'approche « Une seule santé ».

L'ensemble des parties prenantes à appuyer et à créer des occasions de collaboration et des partenariats entre les pays, les communautés économiques régionales et les organisations internationales pour lutter contre la RAM dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des cibles connexes.

Toutes les institutions et mécanismes de financement publics et privés à réserver, mettre à profit et mobiliser des ressources financières externes pour déployer des plans d'action nationaux sur la RAM et pour permettre un accès efficace, abordable et équitable aux innovations dans tous les secteurs, y compris à une source durable de nouveaux antimicrobiens (en particulier des antibiotiques), de vaccins, de diagnostics, d'outils de gestion des déchets, d'alternatives sûres et efficaces aux antimicrobiens, et pour concevoir et appliquer des pratiques de lutte contre les infections, des produits, des outils et des processus, y compris en matière de protection de l'environnement et de décontamination, qui soient innovants et sûrs.



ANNEXE au MANIFESTE MINISTÉRIEL DE MASCATE SUR LA RAM

Explication et justification des cibles incluses dans le Manifeste de Mascate

Cible 1 : Réduire le volume total d'antimicrobiens utilisés par le système agroalimentaire d'au moins 30-50 %¹ par rapport au niveau actuel d'ici à 2030 ;

Cible 2 : Renoncer à l'utilisation d'antimicrobiens importants pour la santé humaine chez les animaux à des fins non vétérinaires ou dans la production agricole ainsi que dans les systèmes agroalimentaires à des fins non phytosanitaires ;

Cible 3 : Veiller à ce que les antibiotiques dont l'accessibilité est essentielle représentent au moins 60 % de la consommation globale d'antibiotiques par les êtres humains d'ici à 2030

Prise de conscience et consensus mondial croissant s'agissant de réduire l'utilisation des antimicrobiens dans le système agroalimentaire

Il est essentiel de préserver l'efficacité des antimicrobiens pour les humains, les animaux et les végétaux. La nécessité de transformer les systèmes alimentaires pour optimiser la production animale et végétale ainsi que pour préserver l'environnement est de plus en plus admise. Pour cela, on peut veiller à ce que les antimicrobiens soient utilisés de manière responsable et durable et, surtout, réduire la nécessité d'y recourir par une baisse de la charge de morbidité touchant les espèces animales et en favorisant l'innovation pour concevoir des alternatives durables et fondées sur des données concrètes². Le Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture de la FAO a demandé à la FAO de diffuser les réussites et les bonnes pratiques, y compris les connaissances traditionnelles, pour aider les Membres à réduire leur besoin d'antimicrobiens. De plus, le Sous-Comité a mis l'accent sur « la réduction du besoin d'antimicrobiens dans le secteur agroalimentaire, un facteur crucial d'émergence de la RAM, en renforçant les capacités des Membres de la FAO à appliquer de bonnes pratiques en matière de production et de gestion, de lutte contre les maladies, de gestion des antimicrobiens et en recourant à des alternatives aux antimicrobiens adaptées, ainsi qu'en ce qui concerne le déploiement du plan d'action national » en 2022. En conséquence, la FAO lance une intervention mondiale pour réduire le besoin d'antimicrobiens dans les systèmes agroalimentaires (Initiative RENOFARM). L'un des

¹ Volume total d'antimicrobiens pondéré en fonction du nombre d'habitants, en milligrammes d'antimicrobiens pour un kilogramme de biomasse animale, conformément aux normes de l'Organisation mondiale de la Santé animale (Chapitre 6.9 du Code sanitaire pour les animaux terrestres et Chapitre 6.3 Code sanitaire pour les animaux aquatiques), qui indiquent que, lorsqu'on compare les usages qui sont faits des agents antimicrobiens au cours du temps, les modifications affectant la taille et la composition des populations animales doivent être également prises en compte.

² **L'utilisation des antimicrobiens dans les systèmes alimentaires.** Déclaration du Groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens. Août 2021.

<https://www.amrleaders.org/fr/resources/m/item/antimicrobial-use-in-food-systems>



objectifs clés de cette initiative est de parvenir à une réduction mondiale des antimicrobiens utilisés dans les systèmes agroalimentaires de 30-50 % sur une période de 10 ans (FAO 2022, non publié).

Cible 1 : Réduire le volume total d'antimicrobiens utilisés par le système agroalimentaire d'au moins 30-50 % par rapport au niveau actuel d'ici à 2030

1.1. Ces cibles sont ambitieuses afin de galvaniser les énergies nationales et mondiales

La réduction de 30-50 % est une cible ambitieuse, afin d'entraîner des mesures nationales et mondiales fortes et de consolider les efforts et les engagements.

La marge de la cible (30-50 %) permet aux pays de disposer d'une certaine souplesse pour l'adapter à leurs contextes, priorités et ressources en ce qui concerne non seulement la nécessité de réduire l'utilisation d'antimicrobiens, mais également de renforcer les systèmes de santé animale et le bien-être des animaux. Par exemple, les pays aux ressources limitées peuvent envisager une approche progressive qui commence par une cible de réduction initiale réalisable qui servira à établir une base pour parvenir graduellement à un niveau de réduction plus ambitieux en fonction des ressources disponibles. S'agissant des pays qui ont déjà atteint ces cibles, cela peut également les aider à adopter des changements pour continuer à améliorer les systèmes de santé et de bien-être animal en s'appuyant sur des principes de sécurité biologique adaptés et sur l'utilisation d'alternatives aux antimicrobiens à partir de données concrètes.

La corrélation entre la diminution de l'utilisation d'antimicrobiens et la réduction de la résistance aux antimicrobiens n'a pas été établie quantitativement sur la base de données scientifiques. Toutefois, des données scientifiques solides suggèrent que moins on utilise d'antimicrobiens, moins l'émergence d'une pharmacorésistance est probable.

La plage de 30-50 % porte sur une réduction du volume d'antimicrobiens utilisés pondéré en fonction de la population ou, en d'autres termes, en milligrammes d'antimicrobiens par kilogramme de biomasse animale.

1.2. Les cibles proposées se fondent sur des objectifs similaires atteints par plusieurs pays

La cible envisagée est proposée en fonction d'objectifs atteints à la fois par des pays à revenu élevé et par des pays à revenu intermédiaire.

- Les Pays-Bas sont parvenus à réduire leur utilisation d'antimicrobiens de 50 % en cinq ans (entre 2008 et 2012)³
- Entre 2014 et 2018, le secteur agricole de la Chine a réduit de 57 % le volume d'antibiotiques utilisés, pour tomber sous les 30 000 tonnes⁴
- Entre 2014 et 2021, le Royaume-Uni est parvenu à réduire de 55 % le volume total d'antibiotiques utilisés chez les animaux destinés à la consommation⁵

³ <https://www.fao.org/3/cc0927en/cc0927en.pdf>

⁴ <https://www.who.int/about/accountability/results/who-results-report-2020-2021/outcome/2021/healthy-settings-and-health-in-all-policies-promoted>

⁵ <https://www.gov.uk/government/publications/veterinary-antimicrobial-resistance-and-sales-surveillance-2021>



- Entre 2017 et 2019, la Thaïlande a réduit l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux de 49 %⁶ (la cible était de 30 %)

1.3. Des cibles en matière de réduction des antimicrobiens ont déjà été fixées

La stratégie « Farm to Fork »⁷ (« de la ferme à la fourchette ») de l'Union européenne (UE) définit une approche globale en matière de durabilité alimentaire à l'échelle européenne et vise une réduction globale des ventes d'antimicrobiens pour les animaux des fermes et dans le secteur de l'aquaculture de 50 % d'ici à 2030.

1.4. La tendance mondiale à la réduction de l'utilisation d'antimicrobiens est encourageante

En plus des exemples ci-dessus, les niveaux d'utilisation d'antimicrobiens chez les animaux ont diminué de 27⁸ à 34 %⁹ entre 2015 et 2018, d'après les données fournies par l'Organisation mondiale de la Santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE). Des avancées similaires ont été enregistrées en ce qui concerne l'utilisation d'antibiotiques pour favoriser la croissance. L'utilisation d'antibiotiques chez les animaux en bonne santé pour renforcer leur croissance n'est plus pratiquée dans près de 70 % des pays ayant présenté un compte rendu¹⁰.

1.5. Nous avons établi un système pour le suivi de la cible

La base de données mondiale ANIMUSE (pour « ANiMal antiMicrobial USE ») de l'OMSA constitue un outil crucial pour le suivi et la normalisation de cet indicateur à l'échelon mondial et/ou régional. Au niveau local, les pays disposeront de leurs propres données confidentielles pour une gestion des mesures plus spécifiques à l'échelle nationale.

Cible 2 : Aucune utilisation d'antimicrobiens essentiels

Il est fondamental de préserver les antimicrobiens essentiels

L'utilisation abusive d'antimicrobiens essentiels favoriserait l'émergence de bactéries résistantes et de gènes RAM, ce qui nuirait à l'efficacité de ces médicaments vitaux. Une utilisation responsable dans tous les secteurs est cruciale pour préserver la médecine moderne.

Conformément à la déclaration d'août 2021 du Groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens, tous les pays doivent

- Mettre fin à l'usage d'antimicrobiens d'importance médicale pour favoriser la croissance, en commençant immédiatement par les antimicrobiens d'importance critique les plus prioritaires, puis en visant les autres catégories d'antimicrobiens
- Réserver à des situations bien définies le recours aux antimicrobiens à des fins prophylactiques ou métaphylactiques chez les animaux et pour les végétaux, afin d'en réduire considérablement l'usage et de s'assurer que toute utilisation est conforme à la réglementation et effectuée sous la responsabilité d'un prescripteur autorisé.

⁶<https://www.who.int/about/accountability/results/who-results-report-2020-2021/outcome/2021/healthy-settings-and-health-in-all-policies-promoted>

⁷ https://food.ec.europa.eu/system/files/2020-05/f2f_action-plan_2020_strategy-info_en.pdf

⁸ D'après [les données transmises par 72 pays à l'Organisation mondiale de la Santé animale](#) pour toutes les années entre 2016 et 2018.

⁹ D'après [les données transmises par 69 pays à l'Organisation mondiale de la Santé animale](#) pour toutes les années entre 2015 et 2017.

¹⁰ D'après [les données transmises par 157 pays à l'Organisation mondiale de la Santé animale](#)



La liste de l'OMSA des antimicrobiens importants en médecine vétérinaire préconise déjà d'interdire d'urgence l'utilisation des antimicrobiens d'importance critique les plus prioritaires en tant que facteurs de croissance¹¹

En outre, les principes généraux du CODEX en matière d'analyse des risques concernant la RAM d'origine alimentaire supposent que la définition des priorités à des fins d'évaluation des risques et/ou d'interventions de gestion des risques tienne compte de la liste des antimicrobiens essentiels établie par l'OMS. La réduction de l'utilisation d'antimicrobiens essentiels dans le secteur agroalimentaire aide les pays à mettre en œuvre les normes du CODEX.

Cible 3 : Faire en sorte que les antibiotiques dont l'accessibilité est essentielle représentent au moins 60 % de la consommation d'antibiotiques

Le treizième programme général de travail de l'OMS 2019-2023^{12,13} intègre une cible de niveau national visant à faire en sorte que les antibiotiques dont l'accessibilité est essentielle représentent au moins 60 % de la consommation d'antibiotiques.

Cet objectif est conforme à la cible des ODD relative à la couverture sanitaire universelle, incluant un accès à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable pour tous.

À ce jour, de nombreux pays n'ont pas établi de système ou mis en place des mesures pour le suivi de cette cible. Il sera crucial de renouveler l'engagement envers la réalisation de cet objectif.

Le suivi de la consommation d'antibiotiques et des structures d'utilisation chez les humains, les animaux et les végétaux vient compléter la surveillance de la résistance aux antimicrobiens en fournissant des éléments de compréhension relatifs aux types et quantités d'antibiotiques utilisés, afin d'orienter les politiques, réglementations et interventions destinées à optimiser l'utilisation des antibiotiques.

Les estimations nationales de la consommation d'antibiotiques peuvent se fonder sur des sources de données existantes, telles que les ventes, les registres d'importation et les données de production. Un mécanisme de suivi de la consommation d'antibiotiques peut également entraîner un examen des réglementations, de la passation de marchés et des chaînes d'approvisionnement en ce qui concerne les médicaments, dans le cadre d'un renforcement global des systèmes pharmaceutiques.

¹¹ <https://www.woah.org/app/uploads/2021/06/a-oie-list-antimicrobials-june2021.pdf>

¹² <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/328842/WHO-PRP-18.1-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

¹³ Treizième programme général de travail, 2019-2023. Cadre de résultats de l'OMS <https://www.who.int/docs/default-source/documents/gpw/RC-Results-Framework-fr.pdf>